

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ABE : Agence Béninoise pour l'Environnement

ABPF : Association Béninoise pour la Promotion de la famille

AFJB : Association des Femmes Juristes du Bénin

BAD : Banque Africaine de développement

CLCAM : Caisse Locale de Crédit Agricole et Mutuel

CREP : Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt

CAVECA : Caisse Villageoise d'Epargne et de Crédit Agricole

CBDD : Centre Béninois pour le Développement Durable

CARDER : Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural

COOPEC : Coopérative d'Epargne et de Crédit

CI-AF : Comité Inter-Africain de Lutte contre les pratiques traditionnelles

CNIFD : Commission Nationale pour l'Intégration de la Femme

CIPD : Conférence Internationale sur la Population et le Développement

DANIDA : Coopération Danoise

DEPOLIPO : Déclaration de Politique de Population

DCF : Direction de la Condition féminine

DROFF : Droits des Filles et des Femmes

EBC : Enquête sur le Budget et la Consommation

ECVR : Enquête sur les Conditions de Vie en milieu Rural

EDSBI : Première Enquête Démographique et de Santé au Bénin

ELAM : Enquête Légère auprès des Ménages

FIDA : Fonds International pour le développement Agricole

FNUAP : Fonds des Nations Unies pour les Actions en matière de Population

FSAS : Fonds de Soutien à l'Action Sociale

GARE : Grossesse à Risque Elevé

GAJES : Groupe d'Action pour la Justice et l'Equité Sociale

GRABS : Groupe de Recherche et d'Action pour le Bien-être Social

IEC : Information, Education et Communication

JIF : Journée Internationale de la Femme

LNB : Loterie Nationale du Bénin

MMR : Maternité à Moindre Risque

MPSCF : Ministère de la Protection Sociale et de la Condition Féminine

MPSF : Ministère de la protection Sociale et de la famille

ORTE : Office de la Radio Télévision du Bénin

ONEP : Opération Nationale d'Evaluation des Programmes de Population

PAGER : Programme d'Appui aux Activités Génératrices de Revenus

PADSA : Programme d'Appui au Développement du Secteur Agricole

PADME : Programme d'Appui au Développement des Micro Entreprises

PAPME : Programme d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises

PNUD : Programme des Nations Unies

PROMIC : Programme des Micro Finances

PAEFO : Projet de Promotion des Activités Economiques des Femmes dans le Département de l'Ouémé

PACIPE : Programme Régional d'Assistance technique à la Communication et à l'Information sur la Protection de l'Environnement

PAZH : Projet d'Aménagement des Zones Humides

PAE : Plan d'Action Environnemental

PF : Planification Familiale

PNPF : Politique Nationale de Promotion de la Femme

RIFONGA : Réseau pour l'Intégration des Femmes, ONG et Associations

SNV : Association Néerlandaise pour l'Assistance au Développement

SR-AJ : Santé de la Reproduction des Adolescents et des Jeunes.

SBC : Services à Base Communautaire

SS : Statistiques Sanitaires

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

USAID : United State Agency for International Development

APERCU GENERAL

Le présent rapport fait une évaluation de la mise en œuvre des plates-formes d'action de Dakar et de Beijing au Bénin.

La méthodologie adoptée pour la préparation du rapport est la suivante:

Un noyau technique composé de dix experts, spécialistes émanant de quelques Ministères et ONG, a été commis pour préparer une version préliminaire à partir d'une documentation élaborée et des rapports sectoriels. Il s'agit entre autres :

- du Rapport national sur le développement humain durable 1998 qui porte essentiellement sur la promotion de la femme au Bénin, PNUD, 1998 ;
- du Rapport de l'Opération Nationale d'Evaluation des Programmes de Population 1995-1998 (ONEP), FNUAP, juillet 1998 qui contient un chapitre sur la condition féminine ;
- du rapport «De Jontien à Beijing : étude sur le suivi des Conférences Internationales au Bénin», PNUD, 1996 qui fait un bilan critique du suivi des grandes conférences internationales au Bénin et,
- du Rapport national d'évaluation de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD), Février 1999 qui comporte un chapitre sur l'égalité entre les sexes et la promotion de la femme

Cette première version a été soumise à un atelier de validation qui a regroupé les représentants de l'Administration Publique et de la société civile. C'est à l'issue de cet dernier atelier qu'est sortie la version définitive du rapport.

Introduction

Depuis l'adoption de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979) et des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme (1985), de nombreux rapports ont été écrits et publiés au niveau mondial et des mesures ont été prises en vue de parvenir à un meilleur équilibre de la situation des femmes en rapport avec celle des hommes.

Il est évident que ces efforts de la Communauté Internationale ont eu un écho favorable au niveau national où il est nécessaire de mettre en oeuvre les déclarations et résolutions adoptées dans l'euphorie des grandes conférences internationales.

Les années 90 ont été surtout marquées par l'organisation par les Nations Unies de différentes conférences internationales. Il s'agit notamment de :

- La Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) tenue au Caire en Egypte en septembre 1994 ;
- La 5^è Conférence Régionale africaine sur les femmes tenue à Dakar au Sénégal en novembre 1994 et,
- La 4^è Conférence Mondiale sur les femmes tenue à Beijing en Chine en septembre 1995.

A l'issue de la CIPD, un plan d'actions a été adopté et exprime un certain nombre de préoccupations liées à l'égalité entre les sexes et à la promotion de la femme. Un accent particulier a été mis sur ces préoccupations au cours des assises de Dakar qui constituaient en réalité une étape préparatoire à la conférence de Beijing.

Ces dernières rencontres se sont soldées par des recommandations et des résolutions à l'endroit des Etats de la Communauté Internationale en vue de la prise en compte des questions liées aux femmes dans l'élaboration, la planification et la mise en oeuvre de programmes et projets nationaux d'intérêt général.

Depuis la tenue de la conférence de Beijing, des politiques sectorielles ont vu le jour au Bénin et y ont inclus des préoccupations relatives à la promotion de la femme. C'est ainsi qu'en mai 1996, le Gouvernement du Bénin a adopté la Déclaration de Politique de Population (DEPOLIPO) qui se fixe entre autres objectifs, de créer les conditions favorables à une pleine participation des femmes au processus de développement et à la jouissance des fruits qui en découlent.

Selon les directives de la Commission Economique pour l'Afrique, le présent rapport devrait rappeler les objectifs du Plan d'Action National et indiquer les actions menées, les indicateurs, les acteurs, les principales étapes ainsi que les ressources.

Le Plan d'action national de promotion de la femme au Bénin n'étant pas encore élaboré, l'évaluation portera plutôt sur les objectifs de la DEPOLIPO qui sont d'améliorer le statut social de la femme, de promouvoir l'instruction et l'éducation de la femme et d'améliorer le

niveau des revenus de la femme. L'évaluation portera également sur les actions prévues par le Programme d'action du Gouvernement et sur toutes autres actions menées par la société civile.

Ainsi, le rapport s'articulera autour des points suivants :

- 1 – Mécanismes institutionnels ;
- 2 – Statut juridique et social de la femme ;
- 3 – Education, santé et petite fille ;
- 4 – Promotion économique et environnement ;
- 5 – Plaidoyer, mobilisation sociale et conflits armés.

I - MECANISMES INSTITUTIONNELS

Bien que le principe d'égalité entre l'homme et la femme soit reconnu par les textes de loi, les disparités persistent dans tous les domaines et sont plus accentuées en ce qui concerne les instances de décision.

Après la Conférence Mondiale tenue à Beijing en septembre 1995, le gouvernement du Bénin a adopté la déclaration de Politique de population dont l'objectif principal est l'amélioration du statut social de la femme et la définition d'un cadre juridique.

1.1 – Les objectifs

Les objectifs intermédiaires sont les suivants :

- Assurer l'égalité de l'homme et de la femme en droit ;
- Promouvoir l'égalité de sexes dans le domaine de l'emploi ;
- Promouvoir les femmes à des postes de responsabilité aussi bien dans les institutions publiques que privées ;
- Elaborer un avant projet de Politique Nationale de Promotion de la femme.

1.2 – Les stratégies et actions menées

Les actions entreprises visent la création ou le renforcement des lois et mécanismes nationaux.

Dans le cadre de la décennie de la femme décrétée par les Nations Unies, le gouvernement avait inscrit à son actif, une part importante des mesures incitatives pour promouvoir la femme.

C'est dans ce sens qu'il faut comprendre la ratification des instruments internationaux en faveur de la femme. Il s'agit notamment de :

- la convention concernant l'égalité de rémunération entre la main d'œuvre féminine et la main d'œuvre masculine adoptée par ordonnance N° 16 du 07 mars 1968 ;
- le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels adopté le 12 mars 1992 ;
- la convention sur le consentement au mariage, l'enregistrement du mariage adoptée par le Bénin le 15 octobre 1995 ;
- la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ratifiée le 12 mars 1992 et,
- la déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard de la femme adoptée le 12 mars 1992.

L'historique conférence des Forces Vives de la Nation de février 1990 a permis une ouverture qui a mobilisé la société civile et favorisé l'émergence des associations et ONG féminines.

Toujours soucieux de garantir l'égalité entre l'homme et la femme, la constitution du 11 décembre 1990 a repris ce principe en son article 26.

Différentes rencontres internationales ont mobilisé la femme sur les problèmes qui les concernent. Il s'agit notamment de :

- la Conférence Internationale sur la Population et le Développement tenue au Caire en Egypte en septembre 1994 ;
- la 5^{ème} Conférence Régionale Africaine sur la femme tenue à Dakar au Sénégal en novembre 1994 ;
- la 4^{ème} Conférence Mondiale sur la femme tenue à Beijing en Chine en septembre 1995 .

Après Beijing, il a été créé en 1996 une Direction de la Condition Féminine (DCF) au sein du Ministère de la Santé, de la Protection Sociale et de la Condition féminine. Ensuite il y a eu en mai 1998, la création d'un Ministère de la Protection Sociale et de la Condition féminine (MPSCF) qui a pris en juin 1999 la dénomination de Ministère de la Protection Sociale et de la Famille (MPSF).

Dans ce Ministère, il y a des directions techniques qui s'occupent des aspects spécifiques tels que la formation, le statut juridique de la femme, l'information, l'éducation et la communication (IEC), la promotion économique.

Au niveau du Ministère du Développement rural, il a été mis sur pied un comité de suivi du plan d'action de Beijing sur le secteur rural.

Il convient de noter que la DCF et le MPSF ont hérité des acquis de la Commission Nationale d'Intégration de la Femme au Développement (CNIFD) mise en place en 1993 dans le cadre des travaux préparatoires de la participation du Bénin à la Conférence de Beijing.

Outre les ONG nationales qui aident à la promotion de la femme et la société civile comme Comité Inter-Africain sur les pratiques traditionnelles ayant effet sur la santé des Femmes et des enfants section du Bénin (CI-AF/Bénin), l'Association des Femmes Juristes du Bénin (AFJB), le Groupe d'action pour la Justice et l'Egalité Sociale (GAJES), le GRABS, le Centre Africa Obota etc. des organismes soutiennent différents programmes en faveur de la femme.

1.3 - Difficultés

Les principales difficultés se résument comme suit :

La faible adhésion des décideurs aux actions en faveur de la femme et la lenteur administrative constituent un facteur de blocage au niveau des organes.

Il est à noter que les pesanteurs sociologiques affectent considérablement le principe d'égalité acquis dans la constitution du 11 décembre 1990.

Faisons remarquer que certaines pratiques coutumières perdurent et constituent un blocage pour l'épanouissement socio-économique et culturel de la femme.

L'insuffisance des ressources humaines et financières, la mobilité des cadres constituent aussi un handicap pour la mise en œuvre des programmes en faveur des femmes.

1.4 - Perspectives

En termes de perspectives, le Gouvernement envisage de :

- apporter tout l'appui nécessaire au nouveau Ministère de la Protection Sociale et de la Famille en vue de le doter de moyens humains matériels et financiers.
- élaborer, adopter et mettre en œuvre de la politique nationale de promotion de la femme ainsi que du plan d'action national.

IX) – STATUT JURIDIQUE ET SOCIAL DE LA FEMME

2.1 – Violence à l'égard de la femme :

Malgré la ratification des instruments internationaux, le statut juridique de la femme est précaire et évolue très lentement. La coexistence du droit moderne et des coutumes est un obstacle à l'épanouissement de la femme sur les plans juridique et social.

De plus, les femmes sont victimes de violences physiques et morales.

La loi du 31 juillet 1920 réprimant l'avortement et la propagande anticonceptionnelle est toujours en vigueur. Pour pallier cet état de chose, l'Etat a initié des projets de lois. Il s'agit notamment :

- du projet de loi relatif à l'interruption volontaire de la grossesse ;
- du projet de loi relatif à la répression du viol et,
- du projet de loi relatif aux mutilations génitales.

Tous ces différents textes sont à l'étude en vue de leur intégration dans le code pénal actuellement en révision.

Les traditions et pratiques culturelles néfastes à la santé de la femme préoccupent le gouvernement. C'est ainsi que la Direction de la Formation et de la Promotion Economique de la Femme mène actuellement une campagne de sensibilisation contre les mutilations génitales, en collaboration avec le Comité Inter-Africain de lutte contre les pratiques traditionnelles ayant des effets sur la santé de la femme et de l'enfant section du Bénin (CI-AF/ Bénin). Il est utile de mentionner les interventions de l'Association des Femmes Juristes du Bénin (AFJB) qui a créé des centres d'Aide Juridique. L'Association mène en outre des activités de sensibilisation contre le mariage forcé, le mariage par rapt ou par échange. Les

centres d'aide juridique reçoivent environ 7.000 usagers par an, selon les statistiques produites par l'AFJB.

Il existe aussi des centres d'accueil animés par les religieux pour les victimes du mariage forcé. Dans ces centres, les jeunes filles victimes et leurs parents sont sensibilisés aux méfaits du mariage forcé. Les victimes reçoivent également des formations en vue de leur insertion dans la vie active.

2.2 – Droits de la personne humaine

En ce qui concerne les droits de la personne humaine, l'objectif fixé est d'assurer l'égalité de l'homme et de la femme en droit et de promouvoir l'égalité des sexes dans le domaine de l'éducation et de l'emploi.

Cet objectif a été concrétisé par des dispositions appropriées prévues dans le code du travail, le statut des agents de l'Etat et le projet du code des personnes et de la famille en ce qui concerne l'emploi. En matière de scolarisation, des mesures ont été également prises en vue de promouvoir l'égalité des chances.

L'Etat met en œuvre avec l'appui de l'UNICEF le projet Droit des Filles et des Femmes qui vise à promouvoir les droits de la personne humaine par le plaidoyer, l'information, l'alphabétisation et l'octroi de crédit. Des émissions radiotélévisées sont également utilisées pour la même cause. Nous pouvons citer par exemple l'émission « Parole aux femmes » à la Radio Bénin et « Atchakpodji » sur les antennes de la télévision nationale.

2.3 – Prise de décision

L'objectif au niveau de la prise de décision est de promouvoir les femmes à des postes de responsabilité aussi bien dans les institutions publiques que privées.

Les femmes sont au nombre de cinq (5) sur quatre vingt trois (83) députés. Au Gouvernement on compte deux (2) femmes sur dix-huit (18) ministres. La proportion des femmes dans la fonction publique est de 26,8 % en 1997 et elles représentent 14,1% des cadres supérieurs¹. On dénombre deux (02) femmes sur sept (07) à la Cour constitutionnelle ; deux (02) femmes sur trente (30) au niveau du Conseil Economique et Social. Signalons que la cour constitutionnelle est présidée par une femme depuis sa création. On compte également six (06) Directrices Adjointes de Cabinet et quelques Directrices techniques dans les ministères et entreprises publiques. Il y a une femme maire.

Dans le domaine politique on compte deux (02) femmes chefs de parti.

On dénombre aussi plusieurs ONG et Associations de Promotion féminine au Bénin dirigées par les femmes.

En outre, les femmes prennent de plus en plus conscience des rôles qu'elles ont à jouer au niveau des groupements villageois.

¹ INSAE/PNUD – Tableau de bord social 1998

2.4 – Difficultés et perspectives

La lenteur administrative et pour être précis la lenteur dans la procédure d'adoption des différents projets de loi constitue un frein à l'avènement d'une société plus juste.

Certains facteurs handicapent le plein épanouissement. Il s'agit notamment :

- des pesanteurs socioculturelles ;
- du faible militantisme des femmes ;
- du fort taux d'analphabétisme de la femme ;
- de la surcharge des activités domestiques ;
- du manque de structure d'accueil des enfants en bas âge ;
- la prise en compte de l'approche genre dans les projets n'est pas systématique.

En termes de perspectives, l'Etat projette plusieurs actions :

- Doter le Ministère en charge de la Condition Féminine des moyens financiers humains et matériels pour coordonner toutes les actions en faveur de la femme ;
- Dynamiser les points focaux femme au sein de tous les Ministères ;
- Systématiser l'approche genre dans tous les projets pour un développement durable et une société équilibrée ;
- Initier des études relatives aux violences faites aux femmes ;
- Poursuivre les activités de sensibilisation en vue de changement de comportement ;
- Faire une étude socio-anthropologique pour soutenir l'adoption du code des personnes et de la famille et de tous les textes de loi ;
- Poursuivre le plaidoyer en vue de l'adoption rapide des textes.

III – EDUCATION, SANTE ET PETITE FILLE

3.1 – EDUCATION

3.1.1 - Objectifs

En ce qui concerne la promotion de l'éducation le Gouvernement s'est fixé comme objectifs d'assurer un enseignement de qualité à tous les citoyens béninois, de rendre obligatoire l'enseignement primaire, d'assurer progressivement la gratuité de l'accès à l'école et de garantir l'égalité des chances pour tous.

3.1.2 - Stratégies

Les stratégies consistent à développer l'offre, encourager la demande, diversifier les voies d'accès à l'éducation pour ceux et celles qui ont dépassé l'âge d'entrer à l'école ou ne peuvent y entrer en raison de leur handicap, conjuguer les efforts de tous les acteurs pour le développement de l'éducation en impliquant le secteur privé, les communautés et autres acteurs de développement.

Dans ce cadre, le gouvernement a exonéré les filles des zones rurales des droits d'écolage. Des campagnes de sensibilisation sont aussi organisées en collaboration avec les

ONG et les partenaires pour faire comprendre à tous les acteurs (parents d'élèves, enseignants et filles) la nécessité de scolariser également les filles et leurs responsabilités dans le domaine.

A cet effet, le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique a créé un service chargé de la promotion de la scolarisation des filles. Il a également mis sur pied un réseau national pour la promotion de la scolarisation des filles composé des acteurs du secteur public, privé et des partenaires aussi bien au niveau central que décentralisé.

3.1.3 - Résultats obtenus

- Toutes ces actions ont permis d'améliorer le taux de scolarisation des filles. Le taux brut de scolarisation est passé en effet de 46,8 % en 1994 à 59,71 % en 1998 pour les filles et de 79,54 % en 1994 à 91,03 % en 1998 pour les garçons.
- Les équipements et infrastructures ont été améliorés. C'est ainsi qu'il a été créé six (06) foyers de jeunes filles du secondaire (deux construits et quatre réhabilités).
- De plus, un programme d'alphabétisation fonctionnelle a été mis en place. Les structures d'alphabétisation ont été également renforcées et des femmes alphabétiseurs formées. Ainsi, le taux d'analphabétisme des femmes est passé de 80,8 % en 1992 à 71 % en 1996 selon l'enquête démographique et de santé (EDSB I).
- Un accent particulier est mis sur l'enseignement technique et professionnel qui constitue la deuxième priorité du gouvernement après l'enseignement primaire.
- Il y a eu dans cette perspective, la création de nouveaux lycées techniques et des centres de formation professionnelle avec de nouvelles filières.
- Il faut signaler que plusieurs ONG et partenaires au développement appuient de manière sensible les initiatives dans le domaine de l'éducation. Mentionnons notamment les actions de l'United State Agency for International Development (USAID), du CLEF, de la Banque Mondiale, de l'UNICEF etc.

3.1.4 - Difficultés

Les difficultés en ce qui concerne l'éducation sont liées à la persistance des pesanteurs socioculturelles, des causes de la pauvreté, les coûts directs et indirects de l'éducation, l'insuffisance en quantité et en qualité du personnel enseignant, l'insuffisance de matériel didactique et enfin la mobilisation des ressources financières.

3.1.5 - Perspectives

Dans le domaine de l'éducation, l'ambition est de porter le taux de scolarisation des filles à 60 % en l'an 2000 et de réduire le taux d'analphabétisme des femmes de 50 % d'ici à l'an 2015. Le renforcement des écoles professionnelles, le recrutement et la formation continue des enseignants, la construction et / ou la réhabilitation et l'équipement des écoles se poursuivront.

3.2 - SANTÉ

3.2.1 - Objectifs

Dans le domaine de la santé, les objectifs du Bénin se présentent comme suit : relever l'espérance de vie à la naissance de 54 ans en 1992 à 65 ans en 2016, promouvoir une fécondité responsable, réduire les maternités précoces et tardives, lutter contre les grossesses non désirées, promouvoir la planification familiale (PF) en vue d'une sexualité responsable et améliorer le taux de prévalence contraceptive en le portant de 2 % à 40 % en 2016.

3.2.2 - Stratégies et actions

- Dans ce cadre, plusieurs initiatives ont été prises en vue de l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des services. Il faut aussi mentionner la mise en œuvre des projets comme le projet Maternités à Moindres Risques (MMR), le projet intégré de Santé de la Reproduction des Adolescents et Jeunes (SR-AJ), le projet intégré de santé de la reproduction pour une jeunesse épanouie dans l'Atlantique et l'Atacora, le projet d'intégration des activités de PF pour ne citer que ceux-là.
- Il est utile de signaler aussi les mesures prises en vue du renforcement du plateau technique, de l'équipement des services en médicaments d'urgence, la formation et le recyclage des agents de santé en matière de reproduction.
- En appui aux activités menées dans le domaine de la santé, l'information de la population a joué un rôle important. Les programmes de sensibilisation ont surtout porté sur les avantages d'une parenté responsable, les risques divers liés aux grossesses, aux avortements provoqués, les cancers génitaux et maladies sexuellement transmissibles notamment le SIDA.

3.2.3 - Résultats obtenus

De 1990 à 1998, on est passé de 30% à 80%² des prévisions de construction de centres communaux de santé. Selon les Statistiques Sanitaires (SS), édition 1996, le nombre total de centres de santé est passé de 482 en 1995 à 1010 en 1996³.

La couverture vaccinale est de 56%⁴ en 1996 selon la première Enquête Démographique et de Santé (EDS). A ce sujet, il est utile de mentionner l'organisation de trois (3) éditions de journées nationales de vaccination avec la mise en place d'un système de surveillance épidémiologique.

De plus, on est passé de douze (12) zones expérimentales de services à base communautaires (SBC) en 1994 à trente (30) sur toute l'étendue du territoire en 1998⁵.

En outre, 80%⁶ des agents de maternité ont été formés sur la détection et la prise en charge des grossesses à risque élevé (GARE) et des services de planification familiale de qualité sont fournis dans les formations sanitaires des sous-préfectures.

² Statistiques Sanitaires (SS) Bénin, éd. 1998

³ Statistiques Sanitaires (SS) Bénin, éd. 1996

⁴ 1^{re} Enquête Démographique et de Santé (EDSB1), 1996

⁵ Statistiques Sanitaires (SS) Bénin, éd. 1998

La prévalence contraceptive est passée de 2,5% en 1994 à 4,3 en 1997⁷ (SS). Les chefs lieux de Département (6) et deux campus (2) universitaires disposent des services de santé de la reproduction pour les adolescents et les jeunes.

Les consultations prénatales sont passées de 70% en 1994 à 77,8% en 1996. Le pourcentage des accouchements assistés est passé de 51,99% en 1994 à 57,7% en 1997 (SS)⁸.

Le taux de mortalité maternelle est estimé à 498 pour 100 000 naissances vivantes en 1996 (EDS) à 221 pour 100 000 naissances vivantes en 1997⁹ (SS). Quant au taux de mortalité infantile, il est passé de 114 pour mille en 1991 à 94 pour mille en 1996¹⁰.

3.2.4 - Difficultés

Elles sont liées à la pauvreté, à l'insuffisance du personnel, au dysfonctionnement de certains comités, à la faible adhésion de la communauté aux programmes, à la persistance des barrières socioculturelles et juridiques et enfin à la mobilisation des ressources financières.

3.2.5 - Perspectives

Dans le domaine de la santé, la réhabilitation des infrastructures va se poursuivre ainsi que la formation et le recyclage des agents de santé. Il est également prévu une intensification des activités de IEC. L'intégration des activités de PF sera étendu à tous les services de santé.

3.3 - PETITE FILLE

3.3.1 - Objectifs

Quant à la petite fille, le gouvernement a décidé de prendre des lois interdisant l'exploitation économique des enfants et toutes formes de maltraitance sur les enfants. Il a également opté pour l'amélioration des revenus de la femme comme moyen de promouvoir la condition de la petite fille.

3.3.2 - Stratégies et actions

Dans ce cadre, il y a eu l'octroi des crédits et d'équipement aux femmes, l'élaboration de l'avant-projet de la Politique Nationale de Promotion de la Femme, la création d'une cellule « Enfant en situation difficile, l'élaboration et la mise en œuvre du projet 'Droits des Filles et des Femmes', la création de centre de formation intégrée des filles déscolarisées et non scolarisées, la vulgarisation des droits de l'enfant. Toutes ces actions sont appuyées par les ONG et les partenaires au développement.

⁶ *Statistiques Sanitaires (SS) Bénin, éd. 1998*

⁷ *Statistiques Sanitaires (SS), 1996*

⁸ *Statistiques Sanitaires (SS), 1997*

⁹ *Statistiques Sanitaires (SS), 1997*

¹⁰ *1^{ère} Enquête Démographique et de Santé (EDS1), 1996*

3.3.3 - Résultats obtenus

Toutes ces actions ont permis de réduire la maltraitance des enfants, le trafic et le placement des petites filles, l'installation d'une ligne téléphonique verte (le 16) pour la dénonciation des violations sur les droits de l'enfant.

3.3.4 - Difficultés

Elles concernent les pesanteurs socioculturelles, la pauvreté et la mobilisation de ressources financières.

3.3.5 - Perspectives

Concernant la petite fille, il faudra adopter le projet de loi sur les placements des enfants à l'intérieur du territoire national, vulgariser et appliquer la convention sur les droits et devoirs des enfants.

IV - PROMOTION ECONOMIQUE DE LA FEMME ET ENVIRONNEMENT

4.1 - PROMOTION ECONOMIQUE DE LA FEMME

Avant l'historique conférence de Beijing, des actions et initiatives étaient mises en œuvre surtout au niveau des structures gouvernementales avec l'appui des institutions internationales. On citera par exemple les actions de soutien :

- du Ministère chargé du Plan à travers le Fonds d'Appui aux Initiatives de Base (FAIB) et la Cellule de la Dimension Sociale du Développement pour la lutte contre la pauvreté ;
- du Ministère chargé des Affaires Sociales dans le cadre du développement communautaire à travers les centres de promotion sociale ;
- du Ministère du Développement Rural avec la création du Service de Promotion des Activités Féminines Rurales et de la Cellule « Femme dans le Développement Agricole et Rural » respectivement en 1982 et en 1995 et d'une Division au sein des Directions Générales des Centres d'Action Régionale pour le Développement Rural (CARDER) pour s'occuper des activités de promotion économique de la femme.

Suite à la Conférence de Beijing, une prise de conscience progressive sur la problématique « Femme et Développement » est manifeste notamment au plan institutionnel et économique dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. La création au sein du Ministère de la Protection Sociale et de la Famille de la Direction de la Formation et de la Promotion Economique de la Femme en est une preuve.

4.1.1 – Objectifs

Pour concrétiser la volonté politique du Gouvernement béninois de promouvoir la femme sur le plan économique, les objectifs suivants ont été définis :

- créer les conditions favorables à une pleine participation des femmes au processus de développement et à la jouissance des fruits qui en découlent ;
- développer des conditions favorables à l'accès des femmes au crédit ;
- promouvoir des structures d'épargne et de crédit ;
- élaborer des instruments de mesure pour analyser les facteurs de pauvreté des hommes et des femmes ;
- assurer la formation des femmes en gestion, en alphabétisation fonctionnelle et en technologies nouvelles ;
- promouvoir l'égalité des sexes dans le domaine de l'emploi ;
- encourager un meilleur partage des responsabilités au sein du ménage.

4.1.2 - Stratégies et actions

Pour atteindre les objectifs définis, il a été développé une série de stratégies et d'actions. Il s'agit notamment de :

- la promotion des activités génératrices de revenus ;
- la création des structures de coordination des actions en faveur de la promotion de la femme ;
- la réduction du taux d'intérêt sur les crédits par l'institution du système de caution solidaire comme garantie ;
- la collecte des données désagrégées par genre ;
- le renforcement des centres d'alphabétisation, des centres féminins de promotion rurale et des centres de promotion sociale avec le concours des ONG ;
- la construction des marchés à participation communautaire et la création de comités en vue de la gestion de ces marchés ;
- la sensibilisation des hommes et des femmes sur le partage des responsabilités et des charges domestiques.

4.1.3 - Résultats

Ces différentes stratégies et actions ont permis d'atteindre les résultats ci-après :

- la création de plusieurs structures de financement des activités génératrices de revenus dont on peut citer, entre autres, le Programme d'Appui aux Activités Génératrices de Revenus

(PAGER), le Programme d'Appui au Développement des Micro Entreprises (PADME), le Projet de promotion des activités économiques des Femmes dans le département de l'Ouémé (PAEFO), le Programme d'Appui au Développement du secteur Agricole (PADSA), le Fonds de Soutien à l'Action Sociale (FSAS), le Programme de Micro Finance (PROMIC) et le Programme d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises (PAPME).

Ces différents programmes dont les principaux bénéficiaires sont des femmes sont financés par les partenaires au développement tels que la Banque Mondiale, l'Association néerlandaise pour l'assistance au développement (SNV), la Coopération danoise (DANIDA), le FIDA, la BAD, l'UNICEF, le DED, la Loterie Nationale du Bénin (LNB) pour ne citer que ceux là.

Le PADME par exemple, à lui seul, a octroyé des prêts à 8165 femmes soit 79,67 % de l'effectif total des demandeurs de crédit à fin mai 1999.

Le FSAS a octroyé une somme totale de 20.353.025 FCFA au titre d'appui aux groupements féminins à la fin de l'année 1997 et le projet Droits des Filles et des Femmes (DROFF) a déboursé la somme de 8.000.000 FCFA au titre des crédits alloués aux femmes en 1998.

Dans le cadre du projet Appui aux groupements féminins, le Gouvernement a inscrit au Budget National un crédit de trente six millions (36.000.000) francs CFA au titre de l'année 1999.

Le Programme d'Appui au Développement du secteur Agricole (PADSA), quant à lui prévoit chaque année une somme de cinq cent millions de francs CFA au titre des crédits à allouer aux femmes.

- La constitution des groupements de femmes menant diverses activités génératrices de revenus ;
- La création des caisses d'épargne et de crédit intervenant au niveau des villages à savoir COOPEC (coopérative d'épargne et de crédit) ; CREP (caisse rurale d'épargne et de prêt) ; CAVECA (caisse villageoise d'épargne et de crédit agricole) ; PASSEF, CLCAM (caisse locale de crédit agricole et mutuel), etc...
- La rédaction et la publication de rapports d'enquêtes qui ont fait ressortir la persistance de la pauvreté chez les femmes :
 - * rapport d'enquête légère auprès des ménages (ELAM) ;
 - rapport sur les conditions de vie en milieu rural (ECVR) ;
 - rapport d'enquête sur le budget et la consommation (EBC) ;
 - rapport sur la pauvreté au Bénin
- Dans tous les départements (régions), il existe des centres féminins de promotion rurale animés par les structures gouvernementales, les confessions religieuses et les ONG ;
- Le Bénin dispose d'environ 84 centres de promotion sociale ;
- Il existe au niveau des marchés, des comités de gestion fonctionnels constitués en majorité des femmes.

4.1.4 – Difficultés

An nombre des difficultés, nous pouvons citer :

- la persistance de l'analphabétisme qui limite la circulation de l'information sur les opportunités pour les femmes en matière de crédit ;
- la faiblesse des revenus propres aux femmes ;
- l'insuffisance dans le suivi des filles sorties des centres féminins de promotion rurale ;
- la pénurie en matériel didactique pour la post-alphabétisation ;
- la faiblesse du taux de scolarisation des filles pour améliorer en un temps record l'effectif des femmes dans le secteur public ;
- quelques réticences observées au niveau du secteur privé pour le recrutement des femmes en raison de leur prédisposition à l'absentéisme liée aux problèmes de maternité ;
- le manque de ressources pour actualiser les données des différentes enquêtes ;
- l'absence de débouchés pour l'écoulement des produits ;
- l'accès limité à la propriété foncière ;
- la persistance des pesanteurs socio-culturelles ;
- l'ignorance par les femmes, de leurs droits.

4.1.5 – Perspectives d'avenir

Les perspectives d'avenir s'énoncent comme suit :

- intensifier les actions d'information, d'éducation et de communication à l'endroit des femmes pour susciter une plus grande adhésion et promptitude à saisir les opportunités qui leur sont offertes ;
- promouvoir l'alphabétisation surtout fonctionnelle des femmes ;
- assurer une éducation non différentielle aux filles et aux garçons dans les familles ;
- accorder une priorité aux candidatures féminines lors des recrutements (secteurs public et privé) ;
- mener des actions de plaidoyer en direction des parlementaires et leaders d'opinion ;
- créer des circuits de commercialisation des produits ;
- faciliter l'accès des femmes à la terre.

4.2 - DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

La participation de notre pays à la conférence de Rio de Janeiro en 1992 sur l'environnement a permis de déployer une panoplie de stratégies et d'actions dans le cadre de la sauvegarde de l'environnement.

Ces actions se sont intensifiées suite à la conférence de Beijing en 1995 avec un accent particulier sur les femmes. Ainsi, les mesures définies par la conférence de Beijing ont inspiré des objectifs à l'Etat béninois pour une meilleure participation des femmes à la gestion de l'environnement.

4.2.1 - Les Objectifs

On retiendra essentiellement les points suivants :

- assurer une pleine participation des femmes dans la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement ;
- améliorer le cadre de vie du ménage ;
- intégrer la sauvegarde de l'environnement dans le processus de développement ;
- renforcer le Ministère de l'environnement, de l'habitat et de l'urbanisme et promouvoir les structures telles que l'Agence béninoise pour l'environnement (ABE), le Centre béninois

pour le développement durable pour l'évaluation de l'impact des politiques de développement et de gestion de l'environnement sur les femmes.

4.2.2 - Les Stratégies et actions

Pour atteindre ces objectifs, des stratégies et actions suivantes ont été identifiées :

- l'accélération de la définition et la mise en œuvre d'une politique nationale de l'habitat ;
- la vulgarisation et la mise en œuvre du Plan d'Action Environnemental (PAE) ;
- renforcement du cadre institutionnel pour les différentes actions à mettre en œuvre dans le cadre de la gestion de l'environnement ;
- amélioration des conditions de la femme en tant que principale utilisatrice des ressources forestières ;
- le développement des programmes d'ÉC sur l'environnement.

4.2.3 - Les résultats

Les investissements ont eu comme impact :

- la prise de conscience progressive des femmes sur les problèmes environnementaux et une meilleure application des normes de préservation de l'environnement ;
- la représentation significative des femmes au sein des comités de gestion des projets et programmes environnementaux conformément à l'accord sur le développement durable entre le Bénin et les Pays-Bas signé en 1994 et qui prescrit le principe de la participation des femmes à la mise en œuvre dudit accord ;
- l'élaboration du programme « Femme et Foresterie »

Au plan institutionnel, on citera :

- la mise en œuvre du programme régional d'assistance technique à la communication et à l'information sur la protection de l'environnement (PACIPE) en 1996 ;
- la création de l'Agence béninoise pour l'environnement (ABE) en 1995 soit un an après le Centre Béninois pour le Développement Durable (CBDD) en 1994 et leur renforcement pour faire face au mieux à l'évaluation de l'impact des politiques de développement et de gestion de l'environnement sur les femmes ;
- la mise en œuvre du Projet d'aménagement des zones humides (PAZH) ;
- l'adoption de la politique nationale de l'habitat ;
- l'élaboration d'un agenda 21 national

4.2.4 - Les Difficultés

Au nombre des difficultés rencontrées, on peut citer :

- l'insuffisance de ressources pour la vulgarisation du plan d'action environnemental ;
- le retard accusé dans la mise en œuvre des politiques de développement et de gestion de l'environnement ;
- l'absence d'une étude d'impact environnemental dans la conception des projets et programmes de développement ;
- l'inexistence d'un code d'urbanisme ;
- la non disponibilité des terres pour les femmes en vue du reboisement.

4.2.5 - Les Perspectives d'avenir

Il s'agit de :

- œuvrer pour une meilleure appropriation de la gestion des projets environnementaux par les femmes ; accélérer le processus de mise en œuvre des différentes politiques de développement, des programmes et de gestion de l'environnement ;
- élaborer et mettre en application un code d'urbanisme.

V- PLAIDOYER, MOBILISATION SOCIALE ET CONFLITS ARMES

5.1 – PLAIDOYER ET MOBILISATION SOCIALE

Les activités de plaidoyer et de mobilisation sociale sont considérées comme transversales aux différentes actions menées dans le cadre de la promotion de la femme.

La Déclaration de Politique de Population (1996) se fixe comme objectif entre autres, de créer les conditions favorables à la pleine participation des femmes au processus de développement et à la jouissance des fruits qui en découlent.

5.1.1 – Les Objectifs

Dans ce cadre, les objectifs intermédiaires suivants ont été définis :

- Améliorer le statut social de la femme en la débarrassant des contraintes socioculturelles ;
- Promouvoir l'instruction et l'éducation de la femme ;

Les stratégies suivantes ont été formulées :

- Promotion et soutien des associations de promotion féminine ;
- Adoption et mise en œuvre effective du Code des personnes et de la famille ;
- Promotion de la participation des femmes à la gestion de la cité ;
- Accroissement des mesures d'incitation à la scolarisation des filles ;
- Encouragement et soutien aux structures d'alphabétisation fonctionnelle.

5.1.2 – Stratégies et actions menées

Plusieurs actions et initiatives ont été menées au Bénin conformément aux recommandations et résolutions de Beijing.

Ainsi, dans le domaine de l'amélioration du statut de la femme, un effort est en cours pour promouvoir les femmes à des postes de responsabilité dans les institutions publiques et privées et éliminer les barrières sociales et culturelles qui empêchent leur épanouissement.

Les chefs traditionnels et religieux, les parlementaires, les chefs de partis politiques et autres leaders d'opinion sont sensibilisés sur l'importance des dispositions sociales et juridiques pour lutter contre les pratiques discriminatoires à l'égard des femmes, sur la nécessité d'appliquer le programme national de santé de la reproduction et toutes autres

questions pertinentes liées à la promotion de la femme. Les organisations non gouvernementales et les associations à but non lucratif sont associées à l'accomplissement de cette tâche.

Une marche des rois a été organisée en 1995 pour démontrer leur engagement dans la lutte contre la pauvreté. De même, un Sommet des rois et chefs traditionnels est organisé chaque année au Bénin pour réfléchir sur les problèmes de Société.

Des activités d'éducation en matière de population sont organisées à l'intention de plusieurs groupes-cibles notamment dans le milieu scolaire. A ce jour, 183 instituteurs et 502 professeurs ont été formés.

Des activités de formation sont organisées dans les centres de recherche et de formation sur des questions de population à l'intention des responsables d'ONG, des fonctionnaires, des associations, des groupements de femmes etc.

Le Gouvernement a mis en place un cadre de collaboration avec les ONG. Aussi, appuie-t-il les activités de plaidoyer développées par les ONG en direction des leaders d'opinion (cas de l'Association Béninoise pour la Promotion de la Famille (ABPF), Dignité Féminine, Institut Kilimandjaro, etc.)

De même, des activités de plaidoyer et de sensibilisation sont menées actuellement par plusieurs ONG dans le cadre de la vulgarisation du projet de code des personnes et de la famille. C'est le cas du Réseau pour l'Intégration des Femmes, d'ONG et Associations section Bénin (RIFONGA-Bénin), de l'Association des Femmes Juristes du Bénin (AFJB), etc...

Les radios communautaires représentent un instrument privilégié de vulgarisation des messages sur les problèmes de genre et développement.

Des émissions radio-télévisées sont également utilisées pour la même cause. Nous pouvons citer par exemple, l'émission « Paroles aux femmes » à Radio Bénin et « Atchakpodji » sur les antennes de l'Office de Radio-Télévision du Bénin (ORTB).

La célébration des différentes Journées Internationales et Nationales donne lieu à des activités de plaidoyer et de mobilisation sociale. La Journée Internationale de la Femme (JIF) est célébrée comme une fête à l'occasion de laquelle des défilés de femmes, des expositions sont organisés.

Les préparatifs de la célébration de cette journée permet de faire de la sensibilisation surtout sur les thèmes de la journée.

D'autres journées sont également célébrées avec la même ferveur. Il s'agit entre autres de la Journée Internationale de la Famille (15 mai), la Journée de l'Enfant Africain (16 juin), la Journée Mondiale de la Femme Rurale (15 octobre), la Journée de l'Enfant Béninois (23 décembre) pour ne citer que celles là.

Il faut aussi signaler que plusieurs ONG, Fondations et agences de développement appuient de manière sensible les initiatives dans le domaine de la promotion de la femme. Mentionnons à titre d'illustration, les agences spécialisées des Nations Unies (PNUD, FNUAP, UNICEF, OMS), l'USAID, la Banque Mondiale, la Fondation Friedrich Ebert,

Africare, le Deutsch Entwicklungsdienst (DED), la Coopération danoise (DANIDA), la Fondation Konrad Adenauer pour ne citer que celles là.

5.1.3 – Résultats des actions menées

Les actions menées ont permis d'éveiller quelque peu la conscience des rois, des chefs traditionnels et religieux, des chefs des partis politiques et autres leaders d'opinion sur les problèmes des femmes.

De même, plusieurs projets de lois sur les questions de développement ont été élaborés et soumis à l'examen des parlementaires particulièrement des lois visant la promotion de la condition de la femme.

Les activités de sensibilisation sur l'importance de la scolarisation des filles ont permis d'améliorer le taux de scolarisation des filles qui est passé à 46,8% en 1994 à 59, 71% en 1998¹¹.

Les activités de plaidoyer menées en matière de santé de la reproduction ont favorisé une plus grande fréquentation des centres communaux de santé et des cliniques de l'ABPF.

La marche effectuée par les rois en 1995 et qui était une sortie inédite ainsi que l'organisation tous les ans depuis 1993 du Sommet des Rois, ont contribué à mieux faire prendre conscience à la population et à la classe politique nationale du résultat bénéfique que l'implication des rois dans la réflexion et la lutte contre la pauvreté peut avoir sur le règlement des problèmes de développement.

Le partenariat avec les ONG, les Associations à but non lucratif et la Société civile en général permet d'assurer un bon relais des messages sur les problèmes des femmes.

5.1.4 - Les difficultés rencontrées

Il s'agit notamment de :

- La délicatesse de l'activité de Plaidoyer qui requiert des aptitudes particulières ;
- La réticence de certains décideurs à la sensibilisation sur la nécessité d'adopter des lois nouvelles pour lutter contre les pratiques discriminatoires à l'égard des femmes ;
- La survivance des pesanteurs sociologiques ;
- L'absence d'une stratégie coordonnée de Plaidoyer ;

¹¹ MENRS, *Tableaux Statistiques de l'Enseignement Primaire : Année scolaire 1997-1998*

- L'insuffisance des ressources humaines et des moyens matériels et financiers.

5.1.5 - Perspectives

- L'intensification des activités de sensibilisation par une implication plus active des médias sur les problèmes des femmes.
- L'intensification des activités de Plaidoyer en direction des parlementaires, chefs coutumiers et religieux, responsables politiques et administratifs.
- Une meilleure organisation des ONG intervenant dans les activités de promotion de la femme.
- Le renforcement de la coopération du Bénin avec ses partenaires au développement.

5.2 - CONFLITS ARMES

La paix est une condition indispensable à la réalisation des objectifs de développement. Malheureusement, des conflits subsistent dans bien des régions du monde. Les agressions et les conflits ethniques sont une réalité permanente dont souffrent hommes et femmes dans toutes les régions du monde. Aujourd'hui, la paix est devenue presque une denrée rare. Aussi, le Bénin entend-il la préserver par tous les moyens. La spécificité de notre pays fait que, depuis ces cinq dernières années, il n'y a eu que des actions de prévention des conflits.

L'objectif du Gouvernement du Bénin est de prévenir à tout prix les conflits armés et de préserver la paix.

5.2.1 – Stratégies et actions menées

Les actions menées consistent essentiellement en l'organisation de campagnes d'information et de sensibilisation à l'approche des échéances électorales pour la préservation de la paix. A ces occasions, les médias, les artistes et les ONG sont mises suffisamment à contribution.

Il y a également des campagnes d'information à l'endroit des partis politiques.

En outre, le Bénin accueille des réfugiés de certains pays comme le Nigéria, le Togo, la République Démocratique du Congo, le Congo-Brazzaville, le Burundi et le Rwanda.

5.2.2 - Résultats des actions menées

De 1995 à 1999, le Bénin a organisé deux élections législatives (échéances de 1995 et de 1999) et une élection présidentielle en mars 1996. Toutes ces échéances électorales se sont déroulées sans aucun acte de violence grave.

Il y a une cohabitation pacifique entre les peuples. Toute situation sociale tendant à dégénérer en crise est rapidement circonscrite grâce aux actions spontanées et promptes aussi bien des autorités gouvernementales que de la société civile. C'est le cas des conflits de

Savè¹² à connotation ethnique et ceux qui résultent des migrations des peulhs dans certaines régions de l'Ouémé, du Mono et du Zou.

Quelques difficultés ont toutefois limité l'impact des mesures prises.

5.2.3 - Difficultés

La difficulté essentielle est l'insuffisance des ressources.

5.2.4 - Perspectives d'avenir

En termes de perspectives, les actions suivantes sont prévues :

- Poursuite de la sensibilisation à l'endroit des leaders d'opinion ;
- L'organisation des femmes en uniforme en groupe d'influence ;
- L'implication des épouses des militaires en vue de la préservation de la paix ;
- L'élaboration d'une politique efficace des frontières.

CONCLUSION GENERALE

Il ressort de cette évaluation d'ensemble que la République du Bénin a accompli des progrès réels dans la mise en œuvre des recommandations des Plates-formes de Dakar et de Beijing. Ces progrès concernent surtout la couverture vaccinale, la scolarisation des filles et la promotion économique de la femme.

Toutefois, le retard mis dans l'élaboration de la Politique Nationale de Promotion de la Femme (en cours actuellement) et du Plan d'action national constitue une insuffisance notoire.

Les difficultés de suivi liées aux changements intervenus dans les institutions impliquées ainsi que la trop grande mobilité des cadres ont aussi compromis l'évolution normale du processus.

Le Gouvernement poursuivra ses efforts et accordera une attention particulière à l'adoption diligente de la Politique nationale de promotion de la femme ainsi que du plan d'action national.

Cet engagement ferme et cette disponibilité ont été réaffirmés dans le Programme d'action du Gouvernement pour la période 1997-2001 ainsi que dans le Programme d'Orientation Nationale 1998-2002.

¹² Ville située à près de 300 km de Cotonou vers le nord du pays

ANNEXES

MECANISMES INSTITUTIONNELS ET CADRE JURIDIQUE ET SOCIAL DE LA FEMME

Domaines critiques / Mesures	Objectifs définis par le Bénin	Stratégies / Actions	Résultats obtenus	Difficultés	Perspectives
<p><u>VIOLENCE :</u></p> <p>1. Adopter des lois visant à éliminer la violence à l'égard des femmes et appliquer les lois adoptées</p> <p>2. Promouvoir activement la ratification et l'application de toutes les instruments internationaux qui se rapportent à la violence à l'égard des femmes notamment la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.</p> <p>3. Adopter de nouvelles lois et renforcer les lois existantes pour sanctionner les agents des forces de sécurité, ou de la police ou tous autres agents de l'Etat qui se livrent à des actes de violence à l'égard des femmes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le statut Social de la femme . - Promouvoir l'Instruction et l'éducation 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration de projets de textes. <ul style="list-style-type: none"> - Le projet de code des personnes et de la famille . - Le projet de loi relatif à la répression du viol . - Le projet de loi relatif aux mutilations génitales. - Plaidoyer et sensibilisation . - La mise en oeuvre du projet DROIT 	<p>→ Un éveil progressif des consciences.</p> <p>- Les instruments internationaux ont été ratifiés. Ex. : la CEDAW ratifiée en 1992</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Le poids de la tradition → Faible adhésion des décideurs . → Toutes les violences ne sont pas encore prises en compte dans la législation. - Pas d'harmonie entre les instruments juridiques ratifiés et les us et coutumes . - Vide juridique . - Lenteur Administrative. 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le Plaidoyer en vue de l'adoption rapide des textes . - Poursuivre les activités de sensibilisation en vue de changement de comportement.

<p>4- Créer des structures d'accueil à l'intention des filles et des femmes en danger.</p> <p>5- Fournir à celles-ci une assistance judiciaire et autres services.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Création des centres d'accueil pour les victimes du mariage forcé à SOTCHANICOUJ; par les religieux. - Prise en charge de la formation de ces victimes en vue de leur insertion dans la vie active. - Sensibilisation des victimes en vue de leur réintégration sociale par les ONG. 		<ul style="list-style-type: none"> - Intensifier la collecte des données statistiques
<p>6- Mettre en œuvre des programmes de conseils et de réadaptation de violence à l'intention des auteurs d'actes de violence à l'égard des femmes.</p> <p>7- Renforcer la coopération nationale et internationale en vue de démanteler les réseaux de traite des femmes.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Coopération bénino-gabonnaise en vue de lutter contre le trafic des enfants placés « Vidomegon » 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'études sérieuses sur le traite des femmes en départ du Bénin. 	<ul style="list-style-type: none"> - Faibles des études relatives aux violences faites aux femmes

<p>PRISE DE DECISION</p> <p>1- Assurer aux femmes l'égalité d'accès et la pleine participation aux structures du pouvoir et à la prise de décision dans les organes gouvernementaux et les administrations publiques et les organisations internationales, les ONG, les partis politiques et les syndicats.</p> <p>2- Donner aux femmes les moyens de participer à la prise de décision et d'exercer des responsabilités.</p>	<p>→ Améliorer le statut social de la femme en déharassant les contraintes culturelles</p> <p>Promouvoir l'insstruction et l'éducation de la femme</p>	<p>- Promotion des femmes à des postes de responsabilité dans les institutions publiques et privées.</p> <p>- Promotion des femmes au niveau des organes de décision (Groupements villageois, structures communautaires gouvernement).</p> <p>• Efforts de promotion de la formation professionnelle.</p>	<p>- Le pourcentage des femmes dans la fonction publique est passé de 25,8 % en 1994 à 26,8 % en 1997.</p> <p>- Assemblée Nationale : 5 femmes sur 83 députés.</p> <p>- Gouvernement : 2 femmes sur 18 Ministres.</p> <p>- Cour constitutionnelle : 2 femmes</p> <p>- Deux (2) femmes chefs de partis</p> <p>- Six (6) directrices et directrices adjointes de cabinet.</p> <p>- Quelques directrices techniques dans les ministères et entreprise d'Etat.</p>	<p>- Personneurs Socioculturelles.</p> <p>- Faible militantisme des femmes.</p> <p>- Fort taux d'analphabétisme des femmes.</p> <p>- Surcharge des Activités domestiques.</p> <p>- Manque de Structures d'accueil des enfants en bas âge.</p>	<p>- Sensibilisation accrue des femmes en de l'opinion publique.</p> <p>- Allègement du travail de la femme par des technologies appropriés.</p>
			<p>- Emulation des Filles</p> <p>- Octroi de 10 prix aux lauréats du Baccalauréat 1998.</p>	<p>- Faiblesse des moyens financiers</p>	

<p>MECANISMES INSTITUTIONNELS</p> <p>1- Créer ou renforcer les mécanismes nationaux et autres organes gouvernementaux.</p>	<p>Améliorer le statut social de la femme en la débarrassant des contraintes socio-culturelles.</p> <p>* Promouvoir l'instruction et l'éducation de la femme.</p> <p>* Améliorer le niveau de revenu de la femme.</p>	<p>- Mise sur pied de la CNMFD en 1993 et de la désignation des points focaux dans les ministères</p> <p>- La création de la DCF en 1996</p> <p>- Création du MPSCF en 1998.</p> <p>- Mise en place du Comité de suivi du Plan d'action de Beijing sur le secteur rural.</p> <p>- Implication plus accentuée de la société civile.</p>	<p>- Document de politique de promotion de la femme en cours d'élaboration.</p> <p>- Avenir projet de la Politique Nationale de Promotion de la femme ratifié.</p>	<p>* Insuffisance des Ressources pour rendre fonctionnelles les institutions mises en place.</p> <p>* Mobilité des cadres</p>	<p>* Doter le MPSCF des moyens humains et matériels pour coordonner toutes les actions en faveur de la femme.</p>
<p>2- Veiller à ce que la Responsabilité de la femme soit exercée au plus haut niveau possible de l'Etat.</p>	<p>Un ministère est créé pour prendre en charge la promotion de la femme.</p>	<p>- Emergence de plusieurs associations et ONG féminines qui mènent des activités de sensibilisation, d'éducation, de formation et de promotion économique de la femme.</p>	<p>* Difficultés de Coordination des actions des différentes structures</p>	<p>* La prise en compte de l'approche genre dans les projets et programmes d'intégration n'est pas systématique.</p>	<p>* Difficultés dans la collecte des données désagrégées par genre.</p>
<p>3- Intégrer une dimension soucieuse d'égalité entre les sexes dans l'élaboration des dispositions législatives des programmes et projets d'intérêt général</p>	<p>Le principe d'égalité entre les sexes est reconnu par la Constitution de 11- 12- 90, le Code du travail de Janvier 1998 et le statut général des APF.</p>				

<p>4- Procéder, avant toute décision politique à une analyse de ses conséquences sexospécifiques.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Tableau de bord de la femme béninoise. - Revue documentaire sur le statut de la femme sur le Bénin. - Femmes béninoises en chiffre en cours d'élaboration 		<p>Il est prévu la création d'une banque de données et l'installation d'un centre de documentation</p>
<p>5- Produire et diffuser des données et des informations ventilées par sexe aux fins de planification et d'évaluation.</p>				<p>♦ Il n'existe pas encore un mécanisme de diffusion des informations.</p>
<p>6- Mesurer quantitativement le travail non rémunéré qui n'est pas pris en considération dans la comptabilité nationale.</p>				<p>Quantifier et évaluer le travail féminin</p>

<p>DROITS DE LA PERSONNE HUMAINE</p>	<p>1. Promouvoir et protéger les droits fondamentaux des femmes par la pleine application de tous les instruments relatifs aux droits de la personne humaine, en particulier de la convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes.</p> <p>2. Réexaminer toutes les lois en vigueur à l'échelon national afin qu'elles satisfassent aux obligations internationales en matière de droits de l'homme.</p> <p>3. Garantir la non discrimination et l'égalité devant la loi et dans la pratique.</p> <p>4. Diffuser les notions élémentaires de droit.</p>	<p>- Mise en œuvre du projet Droits des filles et des femmes.</p> <p>- Campagne de vulgarisation sur les droits des femmes et des enfants.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Emissions radio-télévisées. - Paroles aux femmes * Atchikpodji. - Publications périodiques * Amazona * Yonou - Activités de sensibilisation et de plaidoyer - Élaboration de textes relatifs à la promotion de la femme. <p>Révision du code pénal en vue de l'intégration des aspects liés à la promotion de la femme.</p>	<p>- Mise sur pied d'un comité national de suivi des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.</p> <p>Projet de code des personnes et de famille.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projets de loi relatif à l'interdiction volontaire de la grossesse. - Projet de loi relatif à la répression du viol. - Projet de loi relatif aux mutilations Génitales <p>- Constitution du J1/12/90</p> <p>- Code du travail de 27/01/98</p> <p>- Pour un travail égal, l'homme et la femme perçoivent le même salaire.</p> <p>- Ce même principe est aussi respecté devant les juridictions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Lenteur administrative. - Poids des traditions - Lenteur de la procédure d'adoption <p>Les projets de texte élaborés ne sont pas encore adoptés. Le contenuier du D'Antoiny est toujours en vigueur.</p>	<p>Faire une étude socio-Anthropologique en soutien à l'adoption du code des personnes et de la famille</p>
		<p>- Le principe de légalité entre les sexes est garanti par la constitution et se retrouve dans le code du travail ainsi que dans le statut général des Agents permanents de l'État.</p>	<p>- Trois centres permanents et des autres mobiles</p>	<p>→ Difficultés de mobilisation liées à un manque de motivation</p>	

<p>Joi.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet de lutte contre le mariage forcé de l'AI-03. 	<ul style="list-style-type: none"> - 900 usagers / an - 500 usage / mois par les centres mobile. - Campagnes de sensibilisation en vue de l'adoption du code des personnes et de la famille. - Dans 18 sous-préfectures, des rois et du personnel de commandement - Sensibilisation à l'égard des leaders d'opinions et des populations dans le Mono, Atlantique et Atacora sur les méfaits du mariage forcé - Formation de parajuristes. 	<ul style="list-style-type: none"> * Faible adhésion des décideurs * Barrières linguistiques - Difficultés financières * Moyens de communication (roues défectueuses) 	
---	---	---	--

EDUCATION, SANTE ET PETITE FILLE

Domaines critiques / Mesures	Objectifs définis par le Bénin	Stratégies / Actions	Résultats obtenus	Difficultés	Perspectives
<p>III- SANTE</p> <p>3-1 Élargir l'accès des femmes tout au long de leur vie à des soins de santé, à l'information et à des services connexes adaptés, abordables et de bonne qualité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Relever l'espérance de vie à la naissance de 54 ans en 1992 à 65 ans à l'an 2016. 	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la qualité de l'efficacité de la couverture des services. Projet Maternité à moindres Risques (MMR) Projet Santé de la Reproduction des Adolescents et jeunes (SR-AJ) Projet intégré de SR pour mise jeunesse épanouie dans l'Atlantique et l'Acacora. Projet de recherche sur les besoins des adolescents et SR Elaboration et mise en œuvre d'un projet d'intégration des activités de PF. Elaboration de projets de lois favorables aux activités de SI/PPF relatifs notamment à : <ol style="list-style-type: none"> L'abrogation de la loi de 1920 L'autorisation de la propagande anticonceptionnelle et de l'offre des services de la PF 	<p>En cours d'exécution</p> <p>En cours d'exécution</p> <p>Protocole élaboré</p> <p>Protocole élaboré</p> <p>En cours d'exécution</p> <p>Processus d'adoption en cours.</p> <ul style="list-style-type: none"> Personnel de la santé et leaders d'opinion sensibilisés sur la SR. 	<p>Mobilisation des ressources financières</p> <p>Mobilisation des ressources financières</p> <p>En cours d'exécution</p> <ul style="list-style-type: none"> Faible adhésion des communautés des décideurs et des acteurs. Lenteur administrative 	<p>L'extension du projet</p> <p>Vulgarisation du modèle de service adapté aux besoins des jeunes.</p> <p>Vulgarisation de modèle de service adapté aux besoins des jeunes.</p> <p>Intégration effective des services de DF aux soins de santé matins (SSP).</p> <p>Poursuite du planifier</p> <p>Extension du système d'alerte</p>
<p>3-2 Réduire d'au moins 50 % d'ici à l'an 2 000 et d'encore 50 % pour l'an 2015 les taux de mortalité liée à la maternité.</p>					

	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des agents de santé à la détection et prise en charge des GARI. - Mise en place d'une synthèse d'alerte pour une maternité sans risque. - Renforcement du plateau technique (ressources humaines) équipement et médicaments d'urgence. - Contribution et réhabilitation. - Développement des zones Sanitaires (District sanitaire). - Amélioration de l'organisation de la gestion et de l'administration du secteur santé. - Organisation des services intégrés de SR. - Amélioration du pouvoir d'achat des femmes notamment en milieu rural. - Renforcement des capacités des femmes par la promotion des activités génératrices de revenus - Organisation des femmes en Groupements et coopératives. - Appui aux groupements féminins. - Fonds de solidarité nationale 	<p>Réseau aérien de construction, (RAC) et ambulances installés dans quelques formations sanitaires pilotes par département (en 1994 et 1996).</p> <p>Plateau technique renforcé dans les 6 centres de santé pilotes.</p> <p>Plateau technique renforcé dans les 6 centres de santé pilotes</p> <p>De 30 % en 1990 à 80 % de couverture en 1998.</p> <p>En cours d'exécution</p> <p>En cours d'exécution</p> <p>Le projet minimum d'activités SR opérationnel dans les formations sanitaires pilotes.</p> <p>A évaluer</p> <p>A évaluer</p>	<p>Néant</p> <p>Précédure de financement complexe</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lenteur administrative - Non respect des délais par les entreprises <p>Mobilisation des ressources financières</p> <p>Mobilisation des ressources financières</p> <p>Mobilisation des ressources financières</p>	<p>Extension à d'autres circonscriptions administratives</p> <p>Poursuivre le Programme de construction (réhabilitation)</p> <p>Généralisation des zones sanitaires</p> <p>Généralisation des zones sanitaires</p> <p>Poursuivre l'intégration des services</p> <p>Poursuivre les actions</p>
--	---	---	---	---

		Pour l'emploi.	A évaluer	Difficultés de mobilisation des fonds	entreprises
	<ul style="list-style-type: none"> - Programmes de promotion de PMUPMI. - Approvisionnement des formations sanitaires en médicaments essentiels à faibles coûts. - Mise en œuvre de l'Initiative de Bamako basée sur le renforcement de la participation communautaire et le recouvrement de coûts. - Création de la centrale d'Achat des médicaments essentiels (CAME) - Fonctionnement de la base de la Pyramide sanitaire nationale. - Développement des zones Sanitaires (District sanitaire). - Renforcement du plateau technique (ressources humaines) équipement et médicaments d'urgence. - La mise en place d'un système de la gestion avec la participation de la communauté. - Information, éducation et communication sur les maladies sexuellement transmissibles et le SIDA. - Elaboration et mise en œuvre d'un programme national de lutte contre le SIDA (PNLS). - Elaboration d'un programme pilote de lutte contre les cancers 	<p>A évaluer</p> <p>La contribution effective des collectivités à la prise en charge des problèmes de santé (coût, exécution des programmes)</p> <p>La disponibilité des médicaments essentiels à coût réduit dans les formations sanitaires publiques.</p> <p>Les cours d'exécution</p> <p>En cours d'exécution</p> <p>Installation des COGFC/COGES/COGEZ</p> <ul style="list-style-type: none"> - Système de surveillance épidémiologique mis en place (sites hebdomadaires). <p>En cours d'exécution.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Problèmes de Leadership - Conflit d'attribution - Dysfonctionnement de certains comités - Siège loin des formations sanitaires du septentrion - Mobilisation des ressources financières - Problèmes de Leaderships - Conflit d'attribution - Dysfonctionnement Des comités. - Faible adhésion de la communauté au programme - Néant 	<p>Difficultés de mobilisation des fonds</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faible montant des crédits octroyés - Nombre impressionnant de femmes à soutenir financièrement. 	<p>Poursuivre les actions</p> <ul style="list-style-type: none"> - La formation des membres de COGFC/COGES/COGEZ <p>La création d'une agence à Parakou.</p> <p>Doter les zones sanitaires des moyens adéquats</p> <p>Poursuivre les actions en cours</p> <p>E.a formation régulière de membres des COGFC/COGES/COGEZ.</p> <p>Continuer la sensibilisation.</p>

<p>3-3 Encourager les hommes et les femmes à assumer leurs responsabilités dans leur vie sexuelle et dans la procréation.</p>	<p>Promouvoir une fécondité Responsable.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire les Maternités précoces et tardives. • Lutter contre les Grossesses non désirées. • Lutter contre les Avortements. • Promouvoir la PI en vue d'une sexualité responsable. • Améliorer le taux de Prévalence contraceptive en le portant de 2 % à 40 % d'ici à l'an 2016. 	<p>général et les MST intégré aux activités de PP.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation de l'ensemble des agents de santé sur la prise en charge des MST selon l'approche syndromique développée par l'OMS. <p>1 - Sensibilisation de la population sur les avantages d'une parentalité responsable.</p> <p>2 - Sensibilisation sur les risques divers liés aux grossesses de femmes de moins de 20 ans et de plus de 35 ans.</p> <p>3- Sensibilisation des parents aux programmes d'éducation en matière de population développés dans les écoles.</p> <p>4 - Développement d'un programme d'information, d'éducation et de communication sur les dangers des avortements provoqués.</p> <p>5 - Poursuite de la généralisation de l'éducation des enfants d'âge scolaire et des adolescentes à la vie familiale.</p> <p>6 - Poursuite des efforts de recherche pour une meilleure connaissance des comportements de la population en matière de nuptialité et de fécondité.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme d'ITSC à travers les médias de proximité. - Promotion des services à base communautaires (SBC) • Renforcement de l'information de la population sur les méthodes naturelles de planification familiale 	<p>80 % des agents de santé formés.</p>	<p>Recyclage.</p> <p>Formation recyclage</p>	<p>Pérennisation de l'expérience</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de l'équipe d'intervention des SDC. - Planifier
			<p>En cours d'exécution</p> <p>En cours d'exécution.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Financement et pérennisation - Rétroconsignes des Populations surtout des femmes (Personnes socioculturelles) 	

	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de l'allaitement maternel • Appui adéquat aux institutions Publiques privées et aux ONG exerçant des activités de PF. Intégration aux autres activités sectorielles de développement • Identification des méthodes Traditionnelles d'espacement des naissances afin de les soumettre à l'étude pour l'appréciation de leur efficacité • Mise en place d'un système de contrôle de la qualité des produits contraceptifs modernes en vue de rassurer la population de leur efficacité. • Développement des services de santé en matière de reproduction et amélioration de leur accès aux populations. • Formation et recyclage du Personnel des services de santé en matière de reproduction en vue d'une amélioration de la qualité de leurs prestations. • Programme d'JEC/SIR à travers les radio de proximité. • Elaboration et mise en œuvre d'un projet d'intensification des activités de PF • Organisation des services intégrés de SIR. • Promouvoir les droits des femmes dans le cadre du : <ul style="list-style-type: none"> - Projet de loi relatif à la 	<p>En cours d'exécution.</p> <p>En cours d'exécution.</p> <p>Le projet minimum d'activités SR opérationnel dans les formations sanitaires pilotes.</p> <p>Niveau progressif des consciences par rapport au viol, aux mutilations génitales féminines et au mariage forcé et précoce.</p>	<p>Financement et pérennisation</p> <p>Faible adhésion des communautés, des décideurs et des acteurs.</p> <p>Mobilisation des ressources</p> <p>Perméabilité des frontières.</p>	<p>Pérennisation de l'expérience</p> <p>Intégration effective des services de PF aux soins de santé primaires.</p> <p>Poursuite de l'intégration des services.</p> <p>Adoption et l'application effective des lois.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Supprimer progressivement les pratiques telles que les mariages forcés et/ou 				

<p>3-4 Lancer des initiatives tenir compte des besoins des femmes face aux maladies sexuellement transmissibles, au VIH, /SIDA et autres problèmes de santé se rapportant à la sexualité et à la procréation.</p>	<p>préoccupés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir une fécondité responsable. • Diminuer le taux d'incidence du SIDA et maladies sexuellement transmissibles 	<p>répression du viol .</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet de loi relatif aux maladies génitales féminines. - Elaboration des projets de loi sur le placement illégitime des enfants. - Décret N°95-191 du 24-06-95 fixant les modalités de délivrance des autorisations de sortie du territoire national des mineurs de moins de 18 ans. 	<p>Système épidémiologique mis en place (sites sentinelles).</p> <p>En cours d'exécution</p> <p>80 % des agents de santé formés en cours d'exécution.</p>	<p>Continuer la sensibilisation</p> <p>Programme pilote de lutte contre la stérilité, les cancers génitaux et les MST intégré aux activités de PF</p> <p>Formation/recherches périodiques</p> <p>Développement d'un programme SR-SJ</p>	<p>Contenir la sensibilisation</p> <p>Programme pilote de lutte contre la stérilité, les cancers génitaux et les MST intégré aux activités de PF</p> <p>Formation/recherches périodiques</p> <p>Développement d'un programme SR-SJ</p>
<p>3-5 Augmenter les ressources consacrées à la santé des femmes, suivre et évaluer</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Relever l'espérance de vie à la naissance de 54 ans en 1992 à 65 ans en 2016. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du projet Droits des Filles et des Femmes. • IEC sur les MST et le SIDA - Elaboration et mise en œuvre d'un programme national de lutte contre le SIDA (PNLS) - Elaboration d'un programme pilote de lutte contre la stérilité, les cancers génitaux et les MST intégré aux activités de PF - Formation de l'ensemble des Agents de santé sur la prise en charge des MST selon l'approche syndromique développée pour L'OMS. - Mise en place des activités d'IEC à travers le projet SR-RJ 	<p>Néant</p> <p>Mobilisation des ressources financières</p>	<p>Néant</p> <p>Mobilisation des ressources financières</p>	<p>Néant</p> <p>Mobilisation des ressources financières</p>

<p>la situation dans ce domaine</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire le taux de mortalité maternelle de 573 pour cent mille en 1992 à 390 pour cent mille naissances vivantes en l'an 2016. • Ramener le pourcentage des décès des moins de 20 ans de 19 % en 1992 à 11 % de décès en 2016. 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la qualité et de l'efficacité des services de santé. • Amélioration de la couverture sanitaire nationale. <ul style="list-style-type: none"> - Projet Maternité à Moindres Risques (PMMR) - Projet Santé de la Reproduction Adolescents et jeunes (SR-AJ) - Projet intégré de SR pour une jeunesse épanouie dans l'Atlantique et l'Atacora. - Projet de recherches sur les besoins des adolescents en SR - Programme d'IEC / SR à travers les radios de proximité. - Services à base communautaire (SBC). - Elaboration et mise en œuvre d'un projet d'intensification des activités de PF - Renforcement du plateau technique (ressources humaines), équipements et médicaments d'urgence. <ul style="list-style-type: none"> - Construction et réhabilitation 	<p>En cours d'exécution</p> <p>En cours d'exécution</p> <p>En cours d'exécution</p> <p>Protocole élaboré</p> <p>En cours d'exécution</p> <p>On est passé de 12 zones de SBC créées en 1996 à 30 en 1998</p> <p>En cours d'exécution</p> <p>En cours d'exécution</p> <p>De 30% en 1990 à 80 % de couverture en 1998.</p>	<p>Mobilisation des ressources financières</p> <p>Financement et pérennisation</p> <p>Références de certaines populations surtout les hommes (présentateurs socioculturelles)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faible adhésion des communautés des décideurs et des acteurs. <p>Mobilisation des ressources financières</p> <ul style="list-style-type: none"> - Non respect des Délais par les entreprises. 	<p>L'extension du projet</p> <p>L'extension du projet.</p> <p>L'extension du projet</p> <p>Vulgarisation de modèle de service de SR adapté aux besoins des jeunes</p> <p>Pérennisation de l'expérience</p> <p>Renforcement de l'équipe d'intervention des SBC</p> <p>Intégration effective des services de PF aux soins de santé primaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le programme de construction / réhabilitation
-------------------------------------	---	---	---	--	---

<p>EDUCATION ET FORMATION</p>					
<p>1- Assurer un accès égal à l'éducation. Les gouvernements doivent s'engager à assurer d'ici à l'an 2000, l'accès de tous à l'enseignement de base, et à faire en sorte que 80 % au moins des enfants d'âge scolaire aient leurs études primaires. Ils s'accordent également à vouloir assurer un accès aux filles et aux garçons à l'enseignement primaire d'ici à l'an 2000 et à atteindre l'objectif de l'enseignement primaire universel dans tous les pays avant 2015.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Assurer un Enseignement de qualité à tous les citoyens béninois Rendre effectif l'enseignement primaire obligatoire Assurer progressivement la gratuité de l'accès à l'école et garantir l'égalité des chances pour tous 	<ul style="list-style-type: none"> Suppression des frais de Scolarisation des jeunes filles en milieu rural Poursuite des efforts engagés Pour assurer la gratuité de l'enseignement primaire Politique d'éducation rotund Obligatoire l'enseignement primaire Enrôlement pour les jeunes filles Insrites à l'école durant les deux premières années du primaire Equiperment des écoles et Collèges d'enseignement secondaires de matériels didactiques et de manuels scolaires adéquats et en nombre suffisant Définition et mise en œuvre D'un programme de formation des formateurs appuyé par un réseau efficace d'animation pédagogique. Accroissement rationnel de L'offre éducative par la construction et l'équipement de nouvelles écoles et par la formation et le recrutement de nouveaux maîtres Identification des facteurs limitant la scolarisation des enfants en âge scolaire en général et celle des filles en particulier. 	<ul style="list-style-type: none"> Taux de scolarisation des filles est de 59,71% en 1998 contre 52% en 1996. Taux brut de scolarisation pour les deux sexes est de 75,8% en 1998 contre 68,84% en 1996. Création de quatre foyers pour jeunes filles provenant du milieu rural. Réduction de la dépendance scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> Dépendance scolaire des filles. Persistance des pratiques culturelles (placement des filles, mariage précoce...) Persistance de la pauvreté Effectif pléthorique dans les classes. Coût relativement élevé des installations des infrastructures ; 	<p>Porter le taux de scolarisation au delà des 60% en l'an 2000</p> <ul style="list-style-type: none"> Garantir effectivement la gratuité d'ici à l'an 2015.

<p>2 - Éliminer l'analphabétisme féminin. Les gouvernements doivent réduire l'analphabétisme des femmes et le ramener à la moitié au moins de son taux en 1990.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les performances du système scolaire - Réaliser l'alphabétisation fonctionnelle pour les adultes. - Promouvoir l'éducation et l'instruction pour la femme. 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'efficacité interne du système scolaire. • Promotion de la formation alternative. • Mise en œuvre d'un programme d'alphabétisation fonctionnelle pour faciliter les échanges avec les néoalphabétisés. • Encouragement et soutien aux structures d'alphabétisation fonctionnelle des femmes. • Accroissement des mesures d'incitation à la scolarisation des filles. 	<p>Taux d'analphabétisme des femmes</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1979 : 86 % - 1992 : 80,8 % - 1996 : 71,0 % (FDSBH) 	<ul style="list-style-type: none"> - État de pauvreté. - Surcharge au travail - Non adéquation des heures et programmes d'alphabétisation - Insuffisance de matériel didactique de post alphabétisation - Multiplicité des langues d'alphabétisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des programmes d'alphabétisation, en français - Réduire le taux d'analphabétisme de 50 % d'ici à l'an 2015. - Accorder un financement plus important pour le secteur de l'alphabétisation - Renforcement et création des écoles professionnelles. - Recherche des mesures incitatives pour accroître l'accès des filles aux filières techniques et scientifiques - Mettre en place des mécanismes de financement et de crédit pour l'installation des jeunes après formation.
<p>3 - Améliorer l'accès des femmes à la formation professionnelle, à l'enseignement scientifique et technique et à l'éducation permanente</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Résoudre de façon profonde et durable les problèmes de formation professionnelle et de l'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des programmes de création de nouveaux lycées techniques et des centres de formation professionnelle avec de nouvelles filières. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction du taux de chômage déclaré en général pour les hommes et les femmes, passant de 10,1% en 1993 à 24,4% en 1996. • Renforcement des structures de promotion de l'emploi. 	<ul style="list-style-type: none"> - Analphabétisme des femmes - Pléthore des femmes dans le système informel peu organisé - Manque de modèle de femme à copier en milieu rural. - Niveau de pauvreté élevé. 	<ul style="list-style-type: none"> - Analphabétisme des femmes - Pléthore des femmes dans le système informel peu organisé - Manque de modèle de femme à copier en milieu rural. - Niveau de pauvreté élevé.
<ul style="list-style-type: none"> • Accroître progressivement les capacités de formation, le nombre des institutions d'enseignement technique et professionnel et le nombre des institutrices de formation en cours d'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> • Dynamisation des corps de métiers en vue d'organiser le contrôle de qualification par un mécanisme de qualification. • Respect de la limite d'âge fixée à 14 ans au terme de la réglementation du travail 	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un centre de formation des femmes rurales de l'Ouémé. • Création de nombreux centres de Formation professionnelle pour les jeunes filles (Gouvernement et ONG) 			

<p>4- Mettre au point des systèmes d'enseignement et de formation non discriminatoire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Restructurer l'apprentissage. • Le gouvernement donne la priorité à l'enseignement technique et professionnel après l'éducation primaire pour tous 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation de jeunes entrepreneurs. • Promotion de l'entrepreneuriat féminin • Promotion des coopératives de jeunes dans différents secteurs. • Appui à l'installation professionnelle des jeunes diplômés. <p>Des dispositions et mesures spécifiques sont prises par l'état pour réduire la discrimination entre garçon et fille face à l'éducation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager l'accès des femmes à une formation dans les secteurs ou métiers comme la mécanique, la menuiserie, la peinture, les BTP, transport public, etc... • Mise en œuvre de programmes d'IEC avec le concours des ONG • Création d'un fonds de solidarité pour l'emploi. 	<p>Difficulté de financement pour l'installation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir à moyen et à long terme l'auto-emploi pour les jeunes
<p>5- Attirer des ressources adéquates aux réformes des systèmes éducatif et soutenir la mise en œuvre de ces réformes</p>	<p>Dynamiser le système éducatif</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réforme du système éducatif : • Tenue des États généraux sur l'enseignement général • Tenue des états généraux sur l'enseignement technique. • Table ronde sur l'enseignement avec les bailleurs de fonds. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation de ressources pour financer l'enseignement primaire. - Création de structure d'appui à l'enseignement : C.I.E.F ; Réseau National pour la promotion de scolarisation des filles - Mise en œuvre d'autres programmes et projets comme : EDUCOM avec l'UNICEF - Maintien des filles à l'école. - IPESH formation des enseignants - World Education - USAID , Peace Corps ; - Programme Measuring (mondMe) 	<ul style="list-style-type: none"> - 1. Insuffisance des moyens financiers n'a pas permis d'organiser la réforme de tous les secteurs de l'enseignement technique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Application adéquate des différentes reformes en mettant l'accent sur la participation des filles. • La réforme de l'enseignement technique • Installer les mesures d'accompagnement pour la scolarisation des enfants à l'endroit des familles les plus démunies 	

<p>6- Promouvoir l'éducation et la formation permanente des filles et des femmes</p>	<p>*Poursuivre les efforts engagés pour assurer l'éducation et la formation des filles et des femmes. * Rendre plus accessible les infrastructures scolaires en tenant compte des domiles géographiques.</p>	<p>- Accroissement rationnel de l'offre éducative pour la construction et l'équipement de nouvelles écoles surtout les écoles secondaires des jeunes filles. - Identification des facteurs limitant la scolarisation des filles</p>	<p>Atteignons nos filles au travail - Révision des curricula dans les Matières d'enseignement technique agricole. • Création de quatre foyers pour jeunes filles provenant du milieu rural.</p>	<p>- Insuffisance de Ressources humaines et financière. - Insuffisance d'infrastructures de formation professionnelle notamment pour les femmes.</p>	<p>(exécution autres mesures d'accompagnement)</p> <p>Mettre en oeuvre la décentralisation</p>
--	---	--	---	---	--

<p>LA PETITE FILLE</p> <p>1- Eliminer toutes les formes de discrimination à l'égard de la petite fille, notamment par l'adoption et l'application des lois qui garantissent l'égalité des droits des enfants des deux sexes en matière de succession et d'héritage</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le statut social de la femme la débarrassant des contraintes socioculturelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion et soutien des associations de promotion féminine au Bénin - Appui moral et financier des pouvoirs publics et accords -cadres avec certaines ONG - Sensibilisation - Gratuité de l'enseignement pour les filles dans les zones rurales. - Projet de Code des personnes et de la famille • Constitution du Bénin du 11-12-1990 article 26 : Egalité en droit de l'homme et de la femme. • Création de la Direction de la Condition Féminine en 1996 au sein du Ministère de la Santé et de la Condition Féminine. • Création du Ministère de la Protection sociale et de la Condition Féminine en 1998. • Création de la Direction du développement social et de la Direction de la Famille et de l'Enfance. 	<ul style="list-style-type: none"> - Octroi de crédits et d'équipements aux femmes - Promotion des Droits de la femme - Alphabétisation des femmes en langues nationales. - Mise en œuvre du projet droits des filles et des femmes avec l'UNICEF - Action des ONG pour la lutte contre les mariages forcés et on précoces (AFIB, CÉDIBA par exemple). - Amélioration du taux de Scolarisation des filles. 	<p>Poids de la tradition</p> <ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance des moyens - Faible disponibilité des statistiques selon le sexe aux fins d'évaluer l'impact de la gratuité de l'enseignement primaire pour les filles. 	<p>Renforcer les capacités des associations</p> <p>Poursuivre le projet</p> <p>Assurer l'application effective de cette mesure.</p>
<p>2- Eliminer les comportements et pratiques préjudiciables</p>				<p>Non encore adopté</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faible adhésion des décideurs 	<p>Poursuivre le plaidoyer pour son adoption</p> <p>A vulgariser</p> <p>Adoption prévue pour Août 1999</p>
		<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration de l'avant-projet de la Politique Nationale de la femme. • Adoption d'une politique nationale en faveur des enfants en situation difficile. • Création d'une cellule Enfant en situation difficile. • Mise en œuvre du projet Droits des filles et des femmes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Processus d'élaboration en cours - A évaluer - A évaluer 		<p>Poursuivre les actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les actions - Œuvrer à une collaboration plus étroite avec la direction de la protection judiciaire de l'Enfance et de la jeunesse.

	<p>- Promouvoir l'insémination et l'éducation de la femme</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Création de la Direction de la Protection Judiciaire de l'enfance et de la jeunesse au Ministère de la justice, de la législation et des droits de l'homme. - Elaboration de projets de lois interdisant les mutilations génitales féminines et le viol. - Révision du code pénal en intégrant les aspects liés aux femmes • Accroissement des mesures d'incitation à la scolarisation des filles. • Encourager et soutenir l'alphabétisation fonctionnelle. • Mise en place de systèmes d'orientation des filles. • Elaboration d'un Programme National en faveur de la femme et de l'enfant. 	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'un projet de loi sur les placements des enfants à l'intérieur du territoire national. • Elaboration d'une politique du Ministère de la Justice pour l'enfance et la jeunesse. • Vulgarisation des droits de l'enfant • Présentation du rapport national de Béni sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant. • En cours • Lenteur administrative • En cours d'adoption 	<ul style="list-style-type: none"> - En cours d'étude - En cours d'exécution - Manque de moyens - Insuffisance des moyens pour la vulgarisation à la base - Pesanteur socioculturelle. - Manque de ressources pour la vulgarisation. - Disparité persistante - Analphabétisme 	<ul style="list-style-type: none"> • A adopter • Gérer à une collaboration plus étroite avec la Direction de la famille et de l'enfance. • Poursuivre les recherches de fonds et les actions • Mettre en œuvre les recommandations du comité des Droits de l'enfant. • A adopter et vulgariser 	<p>Poursuivre les actions</p>
--	---	--	--	---	---	-------------------------------

<p>3- Eliminer l'exploitation économique des enfants et protéger les jeunes filles qui travaillent</p>	<ul style="list-style-type: none"> Assurer un enseignement de qualité à tous les citoyens béninois Résoudre de façon profonde et durable les problèmes de formation professionnelle et de l'emploi au Bénin 	<ul style="list-style-type: none"> Politique d'éducation rendant l'enseignement primaire obligatoire. Exonération depuis le 1^{er} Octobre 1993 des droits d'écolage pour les filles dans les zones rurales. Respect de la limite d'âge d'accès au travail et à l'apprentissage fixée à 14 ans au terme de la réglementation du travail. Vulgarisation de la convention sur les droits de l'enfant et de la convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard de la femme Action des ONG dans le domaine de la protection de l'enfant Rehabilitation du centre de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence. Création du ministère de la protection sociale et de la condition féminine. Création de la Direction de la Protection Judiciaire de l'enfance et de la jeunesse. 	<p>Taux de scolarisation des filles est de 59,71% en 1998 contre 52% en 1996</p> <p>A évaluer</p> <ul style="list-style-type: none"> Réduction du taux de chômage Déclaré qui passe de 10,1 % en 1993 à 7,5 % en 1996. Amélioration du taux de scolarisation des filles. Centre disponible pour accueil et réinsertion des enfants en conflit avec la loi et en danger moral. 	<ul style="list-style-type: none"> Insuffisance des mesures d'accompagnement Réticences des chefs d'établissement 	<p>Demier les moyens et veiller à son application effective</p> <p>Renforcer les capacités.</p> <ul style="list-style-type: none"> Poursuivre les actions Collaboration avec le Ministère de la Justice.
<p>Prendre des lois interdisant l'exploitation économique, les services physiques et moraux, et l'abandon des enfants et toutes formes de maltraitance sur les enfants</p>	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration de textes sur l'exploitation économique des enfants etc... Adoption du code du travail du 27 Janvier 1998 Elaboration de projets de loi sur le placement illicite des enfants. 	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration de textes sur l'exploitation économique des enfants etc... Adoption du code du travail du 27 Janvier 1998 Elaboration de projets de loi sur le placement illicite des enfants. 	<ul style="list-style-type: none"> A l'étude Le code est disponible et appliqué. 	<ul style="list-style-type: none"> Persistance du phénomène du trafic d'enfants. Méconnaissance du texte. 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre les actions Collaboration avec la direction de la famille et de l'enfance (MFPSCF) A vulgariser A adopter et vulgariser

<p>4- Renforcer le rôle de la famille comme moyen d'améliorer la condition de la petite fille.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Décret n° 93-191 fixant les modalités de délivrance des autorisations de sortie du territoire national des mineurs de moins de 18 ans. - Ratification de la convention 138 de l'OIT sur l'âge minimum d'admission à l'emploi. - L'installation d'une ligne verte (le 16) pour la dénonciation des violations sur les droits de l'enfant. - Campagnes de sensibilisation par l'Etat et les ONG. 	<ul style="list-style-type: none"> - Processus de ratification en Cours - Ligne disponible et utilisée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Inexistence de statistique aux fins d'évaluer l'impact des actions menées. - Lenteur administrative - Seulement disponible à la brigade de Protection des mineurs à Corboou 	<ul style="list-style-type: none"> - A vulgariser - Poursuivre les actions pour ratification et mise en œuvre - Poursuivre les actions de lutte contre la maltraitance des enfants - Généraliser l'initiative dans les départements. - Prévoir des mesures maltraitance contre la maltraitance des enfants.
<p>Améliorer les revenus de la femme</p>	<p>Promotion de la participation des femmes à la gestion de la cité.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promotion des femmes à des postes de responsabilité dans les institutions publiques et privées. - Sensibilisation et appui des parents à la non discrimination de la petite fille et à l'égalité entre les enfants. - Promotion des activités Génériques de revenus - Mise en œuvre du projet DROFF. 	<p>Le pourcentage des femmes dans la fonction publique est passé de 25,8 % en 1997.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assemblée Nationale 5 femmes sur 83 députés - Gouvernement : 3 femmes sur 18 ministres. - Cour constitutionnelle 2 femmes (présidente + un membre de la cour - A évaluer 	<ul style="list-style-type: none"> - Pesanteurs socioculturelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les actions - Poursuivre les actions - Poursuivre les actions - Amplifier les actions - Poursuivre les actions 	

		<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités des Femmes par des activités génératrices de revenus - Adoption du Programme National en faveur de la femme et de l'enfant - Promotion des groupements de production des femmes. - Organisation des femmes en groupements et en coopératives - Appui aux groupements de femmes - Amélioration de l'accessibilité des femmes au crédit - Appui aux groupements féminins 	<p>A évaluer</p> <p>A évaluer</p> <p>A évaluer</p> <p>A évaluer</p> <p>A évaluer</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Analphabétisme • Pauvreté • Pauvreté • Analphabétisme • Pauvreté 	<p>Poursuivre les actions</p> <p>Poursuivre les actions</p> <p>Poursuivre les actions</p> <p>Poursuivre les actions</p>
--	--	---	--	--	---

PROMOTION ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENT

Domaines critiques / Mesures	Objectifs définis par le Bénin	Stratégies / Actions	Résultats obtenus	Difficultés	Perspectives
PAUVRETE : - Revoir, adopter et appliquer des politiques macro-économiques et des stratégies de développement répondant aux besoins et aux efforts des femmes dans la pauvreté.	- Créer les conditions favorables à une pleine participation des femmes au processus de développement et à la jouissance des fruits qui en découlent. (DEPOLPO).	- Promotion des activités génératrices de revenus ; - Mise en place de structures d'appui aux activités génératrices de revenus.	- Création des structures de financement telles que : PAGER ; PADME PARPO ; PADSA etc Effortif couvert par ces projets à rechercher	Le manque d'informations	Intensifier les actions d'IFC à l'endroit des femmes.
- Réviser les législations et les pratiques administratives en vue d'assurer l'égalité des droits sur les ressources économiques, et un accès plus large des femmes, à ces ressources.	- Assurer l'égalité de l'homme et de la femme en droit (confère Constitution du Bénin).	- Promotion des femmes à des postes de responsabilités dans les institutions publiques et privées. - Création de la Direction de la Condition Féminine en 1996 et du Ministère de la Protection Sociale et de la Condition Féminine en 1998.	- Cinq (5) femmes sur 83 députés à l'Assemblée Nationale, - Trois femmes sur 18 Ministres au Gouvernement, - Deux (2) femmes sur sept (7) à la cour constitutionnelle. - Sept (7) Directrices ou Directeurs Adjointes de Cabinet de Ministères et de la présidence. - 26,8 % de femmes dans la fonction publique en 1997.	- Analphabétisme	- Promouvoir l'alphabétisation des femmes. - Mener des actions de Plaidoyer en direction des parlementaires et leaders d'opinion.
- Ouvrir aux femmes l'accès à l'épargne et aux mécanismes et institutions de crédits	- Développer des conditions favorables à l'accès des femmes aux crédits - Promouvoir des	- Réduction du taux d'intérêt ; - Institution d'une caution solidaire comme garantie.	- Elaboration de l'avant-projet de la Politique Nationale de Promotion de la Femme. - Elaboration de l'avant-projet de code des personnes et de la famille.	- Non adoption de cette loi.	
			- Création de caisses villageoises d'épargne et de crédit (COX) PEC, CREP, CAVECA /CBDIRA, PASSEFINV, CLCAM, etc) Allocation de micro-crédit à la base.	- Faiblesse des Revenus des femmes. - Continuée à remplir les critères d'accroissement de crédit.	

<ul style="list-style-type: none"> Mettre au point des méthodes tenant compte des spécificités de chaque sexe et chercher les moyens de combattre la féminisation de la pauvreté. 	<p>structures d'épargne et de crédit.</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaborer des instruments de mesure pour analyser les facteurs de pauvreté des hommes et des femmes. 	<ul style="list-style-type: none"> Collecte de données désagrégées par genre. 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports d'enquêtes : ELAM (Enquête légère auprès des ménages) ÉCVR (Enquête des conditions de vie en milieu rural) EBC ; enquête Budget Consommation. Étude sur la pauvreté au Bénin. 	<ul style="list-style-type: none"> Manque de ressources pour actualiser les données. 	
<ul style="list-style-type: none"> Fournir aux femmes, notamment celles à faible revenu, des services professionnels et des moyens de formation et leur ouvrir l'accès aux réseaux à l'information et à la technologie. 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la formation des femmes en gestion, en alphabétisation fonctionnelle et en technologies nouvelles. 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des centres d'alphabétisation ; des centres féminins de promotion rurale et des centres de promotion sociale avec le concours des ONG. Construction des marchés à participation communautaire ; création des comités de gestion de ces marchés. 	<ul style="list-style-type: none"> Chaque département dispose d'au moins un centre féminin de promotion rurale. Environ 84 centres de promotion sociale existent au Bénin. Comités de gestion fonctionnels. 	<ul style="list-style-type: none"> Insuffisance de suivi des filles sorties de ces centres. Manque de matériel Didactiques pour la post-alphabétisation. 	
<ul style="list-style-type: none"> Éliminer la ségrégation professionnelle et toutes les formes de discrimination dans l'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir l'égalité des sexes dans le domaine de l'emploi. 	<ul style="list-style-type: none"> Accès équitable des hommes et femmes à un emploi dans la fonction publique. 	<ul style="list-style-type: none"> 26,8 % des femmes dans la fonction publique en 1997. 	<ul style="list-style-type: none"> Faiblesse du taux de scolarisation des filles pour améliorer l'évolution de l'effectif des femmes dans le secteur public. Dans le secteur privé, il existe parfois une certaine réticence pour le recrutement des femmes (absentéisme, grossesse etc). 	<ul style="list-style-type: none"> Accorder de priorité aux candidatures féminines lors des recrutements (secteurs public et privé)

<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux Hommes et aux femmes de concilier responsabilités familiales et responsabilités professionnelles. <p><u>ENVIRONNEMENT</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer une participation active des femmes à la prise de décisions concernant l'environnement notamment en ce qui concerne la gestion, la conception, la planification, l'exécution et l'évaluation des projets concernant l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager un meilleur partage des responsabilités au sein du ménage. <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le cadre de vie du ménage. <ul style="list-style-type: none"> - L'implication des femmes à la gestion durable des ressources naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des hommes et des femmes sur le partage des responsabilités et charges domestiques. <ul style="list-style-type: none"> - Vulgarisation et mise en œuvre du plan d'action environnementale : <ul style="list-style-type: none"> - Création de structures telles que le MEHU en 1991 ; L'ATBE en 1995, CBDD 92. - Création du PAZH. <ul style="list-style-type: none"> - Signature de l'accord sur le développement durable entre le Bénin et les Pays-Bas en 1994. Cet accord exige le principe de la participation de la femme à sa mise en œuvre (implication de tous les groupes). 	<ul style="list-style-type: none"> - Résultats finis, reste à évaluer. <ul style="list-style-type: none"> - Plan d'action environnemental disponible. <ul style="list-style-type: none"> - Prise de conscience progressive des femmes sur les problèmes environnementaux. - Meilleure application des Normes de préservation de l'environnement. - Présence des femmes dans les Comités de gestion des projets/ programmes environnementaux : 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de ressources pour la vulgarisation du PAE. 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les Campagnes de sensibilisation. <ul style="list-style-type: none"> - Assurer une éducation non discriminatoire aux filles et aux garçons dans les familles. - Meilleure appropriation de gestion des projets environnementaux.
<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer les besoins, préoccupations et opinions des femmes dans les politiques et programmes en faveur du 	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer la sauvegarde de l'environnement dans le processus de développement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Accélération de la définition et de la mise en œuvre d'une politique nationale de l'habitat. 	<ul style="list-style-type: none"> - Politique nationale de l'habitat disponible. 		

<p>développement durable.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer ou créer des mécanismes aux niveaux national, régional, et international pour évaluer l'impact des politiques de développement et de gestion de l'environnement sur les hommes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les structures (MEHU, ABE, CRDD), pour l'évaluation de l'impact des politiques de développement et de gestion de l'environnement sur les femmes. 			<ul style="list-style-type: none"> - Retard dans la mise en œuvre des politiques de développement et de gestion de l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Accélérer le processus de mise en œuvre de ces politiques.
---	--	--	--	--	--

<p><u>CONFLITS ARMES</u></p>	<p>Prévenir les conflits armés et préserver la paix</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Participation des femmes aux activités de sensibilisation des populations pour la préservation de la paix sociale à l'approche des échéances électorales. - Instauration de mesures d'urgence en cas de conflits. - Accueil des réfugiés^q en les femmes des pays voisins. 	<ul style="list-style-type: none"> - Des élections pacifiques au Bénin. - Cohabitation entre les peuples Ex : Les paysans de la région des collines et les pentes Solidarité 	<p>Insuffisance de ressources pour atteindre toutes les communautés villageoises</p>	
-------------------------------------	---	--	--	--	--

Liste des participants :

N° d'ordre	Nom et prénoms	Structure
01	AKODIGNA Biennu	DFPEF/MPSF
02	AHOULIHOUA - ANANI Pascaline	RIFONGA
03	AGBO - KPONGBEY Berthe	MPREPE
04	AGBEILLE Rabiator	DDS/MPSF
05	COMLANVI H. Marie-Odile	CFDAR/DPP/MDR
06	OUMOROU Fousséantou	OFEDI
07	BOCO-ALI Agnès	MENRS
08	DJOGBENOU Elise née BEHANZIN	VECO
09	DENADI Christophe	GRABS - ONG
10	YAMADJAKO Henriette	FNAFB
11	LAWIN-ORE Antoinette	DFPEF/MPSF
12	ALIMI Ishola Abida	DAC/MPSF
13	KODJO Eric	DFPEF/MPSF
14	SOTOME Félicien	DFPEF/MPSF
15	DOMINGO Benoît	DPP/MPSF
16	QUENUM Adiza	DCMS/MPSF
17	DOSSOU-GBETE Rébecca	CBDD
18	SODJIEDO Rita	MJLDII
19	TOHOUEGNON Thomas	MPREPE
20	HOUANSOU Téléphore	DSF/MSP
21	ASSOGBA Scholastique	AFJB
22	MIDIOHOUAN Thérèse	GAJES